



Ducotterd Christian		
Auberge de Jeunesse		
Cosignataires : 16	Date de dépôt : 02.11.16	DEE

Dépôt

La Ville de Fribourg a résilié le contrat pour le bâtiment de l'Auberge de Jeunesse tout en étant incapable de trouver une solution alternative. Cette situation est regrettable et difficilement compréhensible.

Ceci est une perte immense et pas uniquement pour la Ville de Fribourg mais pour tout le canton.

- > Les jeunes qui utilisent cette infrastructure reviennent dans notre canton ultérieurement en famille pour visiter la région qu'ils ont appréciée une première fois. L'Auberge de Jeunesse favorise donc le tourisme dans notre canton.
- > Les personnes qui ont des revenus moins élevés ont la possibilité de visiter notre canton.
- > Les différentes sociétés et associations comme par exemple certaines chorales, les rencontres folkloriques ont la possibilité d'inviter d'autres associations. Ceci ne pourrait pas se faire sans une telle infrastructure. Encore une fois, ces visiteurs reviennent en partie ultérieurement dans notre canton.

On peut donc constater que l'Etat est clairement perdant suite à cette décision. Le Conseil d'Etat a prouvé qu'en matière d'asile, il arrive rapidement à trouver une solution pour mettre à disposition un bâtiment. On peut attendre qu'il mette autant d'énergie en faveur d'une auberge de jeunesse nécessaire à la promotion économie et à la promotion touristique.

1. Est-ce que le Conseil d'Etat a des discussions avec la Ville de Fribourg ?
2. Est-ce que le Gouvernement cherche une solution avec la Ville de Fribourg ?
3. Quelles solutions propose le Conseil d'Etat afin qu'un bâtiment soit mis à disposition pour maintenir une auberge de jeunesse dans notre centre cantonal ?
4. Est-ce que le bâtiment de la Chassotte laissé à l'abandon par les communes propriétaires pourrait être utilisé pour servir d'auberge de jeunesse ?

—